



UNAF 54
Le Club des Arbitres
MEURTHE ET MOSELLE

AMICALE DES ARBITRES DE FOOTBALL DE MEURTHE ET MOSELLE

Siège social : D54F 15, Boulevard Maréchal Foch 54600 VILLERS LES NANCY

*Référence : UNAF54-2020/02
Villers-lès-Nancy, le 16 novembre 2020*

Tombola et Noël des enfants 2020 de l'UNAF Meurthe-et-Moselle

Chère collègue,
Cher collègue,

J'espère en premier lieu que toi, ta famille et tes proches vous portez bien et que la Covid-19 ne vous a pas atteint. Dans cette situation sanitaire inédite, face au re-confinement et à l'arrêt de nos compétitions tant départementales que régionales, je tiens à te dire que **l'UNAF Meurthe-et-Moselle reste au plus près de ses adhérents**. Si tu en ressens le besoin, l'équipe reste à ton entière écoute (ensemble de nos contacts sur notre site internet : <https://unaf54.fr/association/comite-directeur>).

Malheureusement, la pandémie nous oblige à nous réinventer et à nous adapter. **C'est en responsabilité et pour protéger la santé de tous que le Comité Directeur a décidé d'annuler cette année la tenue du Noël des enfants sous sa forme traditionnelle et d'adapter la tombola**, tous deux initialement prévus le 19 décembre à Varangéville. Malgré tout, nous nous mobilisons pleinement pour que l'esprit d'amitié et de convivialité persiste.

Cette année encore, la tombola vous réserve des lots d'exception : console PS4 avec le jeu FIFA 2021, ou bien encore une télévision ! Pour respecter les recommandations sanitaires, nous vous proposerons un **tirage au sort numérique** par visioconférence (lien transmis ultérieurement par mail) **le samedi 19 décembre à partir de 14h**. Je vous invite donc à participer et faire participer massivement !

Pour ce faire, vous trouverez sous ce pli un carnet composé de dix tickets, d'une valeur de deux euros chacun. Afin que les tickets que vous vendrez soient valides et pris en compte pour le tirage, je vous invite à nous faire parvenir par voie postale (chez Cyril CHAUMONT – 6, impasse Saint-Nicolas – 54380 DIEULOUARD) les dix souches de votre carnet avec le montant correspondant à la vente des billets de tombola et ce **pour le mardi 15 décembre au plus tard, cachet postal faisant foi**. La personne ayant acheté un ticket doit impérativement conserver le récépissé. Si vous ne souhaitez pas participer, merci par avance de nous renvoyer le carnet, également chez Cyril CHAUMONT.

Aussi, **pour conserver l'esprit des fêtes de fin d'année, nous n'oublions pas les enfants de nos adhérents**. Si tu as des enfants en âge de recevoir un cadeau, nous t'adresserons prochainement un mail afin de te préciser les modalités de réception de leurs jouets. Nous avons conscience que cela sera moins convivial et plus anonyme qu'à l'accoutumée mais **face au virus Papa Noël doit aussi s'adapter !**

Dans l'attente de se retrouver lorsque les conditions sanitaires le permettront, je te souhaite, chère collègue, cher collègue, une belle fin d'année 2020.

Merci pour ta participation

Le Président de l'UNAF Meurthe-et-Moselle,
Léopold BARBIER